LA NOUVELLE CONJURATION DÉCOUVERTE, AVEC LA LISTE DES CONJURÉS.

Voir le dernier François à son dernier soupir,
Moi seul en être cause et mourir de plaisir.

CORNEIL.

SECONDE ÉDITION.

S'imprime rue Mazarine, chez madame de Bissy, aux dépens des CONJURÉS.

Se distribue chez le portier du Comte de Tressan.

Octobre 1789.

L'A

NOUVELLE CONJURATION DÉCOUVERTE, AVEC LA LISTE DES CONJURÉS.

L'ANGE tutelaire de la France ne cesse de veiller sur elle ; nous venons d'en faire, pour la seconde fois, l'heureuse expérience. Des ennemis acharnés contre nous, après avoir porté le ravage & la désolation dans le sein de la France, l'avoir déchirée de leur dent meurtriere, ont vu leurs projets criminels échouer contre les efforts de la liberté naissante : ils en ont frémi, & dans leur colere, ils ont juré la destruction du nom François.

On se souvient de ces jours désastreux où le peuple arraché à ses travaux, & à la veille de périr d'inanition, passoit une partie de la

journée pour se procurer un morceau de mauvais pain. Quelle étoit la cause de cette disette, après une recolte aussi abondante ? Demandez-le à nos ennemis, il vous répondront : nous voulions réduire le peuple par la famine, nous voulions l'ameuter, des agens subalternes étoient payés pour souffler le feu de la discorde dans tous les cœurs, le roi devoit être enlevé, & les citoyens alloient être immolés à notre vengeance.

Il se tenoit rue Mazarine, un bureau où tous les gens sans aveu venoient pour de l'or, signer leur infamie, & jurer de plonger un poignard homicide dans le sein de leurs parens, de leurs amis & de leurs concitoyens ; la personne qui tenoit les registres étoit une certaine madame de Bissy, parente du comte de Thiard, connue dans le monde par ses galanteries & ses intrigues.

Il existoit un certain petit abbé Douglas, dont la mission étoit de recruter les gens de bonne volonté, pour entrer dans l'association mysterieuse. On est étonné d'appercevoir cet être parmi les principaux conjurés, vu la rare ineptie qui le caractérisoit, homme d'ailleurs décrié par ses mœurs, avare & usurier comme un d'Aligre, vendu à l'aristocratie comme un

Lally-Tolendal, & libertin comme un évêque de Langres. On le voyoit souvent au café de Valcis où on lui a entendu dire que d'ici au mois de novembre il y auroit bien du changement.

Parmi les autres conjurés étoient :

Le marquis de Nesle, connu de tout Paris par les infamies de toutes especes dans lesquelles il a donné. Pillier & souteneur du B.... de la delaunay, tenant peu pour le parti de la noblesse qu'il méprise, détestant le peuple par orgueil; au surplus dévoré d'ambition, brûlant de la soif de l'or, & capable de tout faire pour s'en procurec.

Le comte de Tressan, fils du lieutenant-général des armées du roi, du même nom, mauvais sujet décidé, libertin jusqu'à la crapule, & ne rougissant pas de hanter les cabarets où on l'a souvent surpris mort ivre au milieu d'un groupe de tout ce que la populace a de plus infâme.

M. Vidaud de la Tour, conseiller d'État, grand ami de M. le Noir, vendu à l'aristocratie dès sa naissance, il n'a jamais quitté ses drapeaux. Lors de la premiere révolution, on l'a vu désertant Paris, parce qu'il se sentoit coupable, & y

revenir ensuite secrettement pour réchauffer les derniers reste du parti qui commençoit à plier; l'ambition, comme aux autres conjurés, est son foible, & c'est à cette idole qu'il sacrifie tous les jours.

M. de Liveron, maréchal de camp, servant dans les carabiniers. Cet homme s'est déshonoré dans son corps par des lâchetés sans nombre, rejetté des sociétés par un débordement de mœurs sans exemple, on ne peut le eiter que comme un homme dont l'existence est à peu près nulle du côté du moral.

Deux conseillers au parlement dont le nom ne nous est pas encore parvenu; mais nous contractons vis-à-vis le public l'engagement formel de lui dénoncer tous ceux que nous pourrons connoître, & nous nous réservons d'entrer dans un plus grand détail dans un autre écrit qui paroîtra sous peu. En attendant, qu'il suffise de dire que le nombre des conjurés montoit á 1500, & qu'on y comptoit des Magistrats, des Avocats, des Notaires, des Procureurs, des Marchands, & en général des hommes de toutes les classes.

Quel étoit leur dessein en formant cette conjuration? Nos ennemis, furieux d'avoir vu échouer leur projet primitif, travailloient dans l'ombre,

& veilloient, tandis que nous étions plongés dans un sommeil léthargique. L'orgie célébrée à Verſailles avoit eu lieu pour ranimer le courage des conjurés qui devoient bientôt porter le fer & la flamme dans nos foyers.

L'ordre immuable des destins avoit décidé que la nation françoiſe, après avoir été le jouet des tempêtes excitées par l'aristocratie expirante, verroit enfin le calme ſuccéder à l'orage, la providence qui veilloit ſur nous a détourné leurs coups & a dévoilé leurs complots criminels.

Les conjurés avoient deſſein de ſe montrer parmi nous comme des freres, & à la faveur de l'habit national, nous égorger comme des moutons. Ils avoient donc commandé à un tailleur, de la part du diſtrict, 150 habits d'uniforme. Le tailleur étoit remonté à la ſource, & s'étoit informé au diſtrict ſi c'étoit véritablement lui qui avoit donné des ordres. On s'apperçut alors de la fraude, on ſoupçonna, & du ſoupçon on parvint bientôt à l'évidence. On découvrit que c'étoit madame de Biſſy qui tenoit les regiſtres où les conjurés étoient inſcrits, Les membres du diſtrict qui vinrent pour prendre connoiſſance de l'affaire, ne voulurent point ſe ſaiſir des papiers qu'en préſence de MM. de la

Fayette & Bailly (1). Ces deux appuis & défenſeurs de la liberté françoiſe, s'emparerent des papiers & les porterent à l'hôtel-de-ville, où ils ſont maintenant en dépôt.

Les conjurés ci-deſſus dénommés ſont maintenant dans les priſons de l'Abbaye; ils ſont criminels de lèze-nation, leur procès leur doit être fait publiquement, & la nation doit l'exiger. Il faut qu'elle voie de ſes propres yeux tout ce qui peut conſtater cette trame infernale; il faut qu'elle connoiſſe ſes ennemis, il faut qu'elle les puniſſe avec le glaive de la mort, & faſſe un exemple capable d'effrayer tous ceux qui feroient encore tentés de conſpirer contre elle.

---

(1) On s'étoit permis, dans la premiere édition de cet écrit, une diatribe contre MM. Bailly et la Fayette, qu'à coup sûr ils ne méritoient pas. La personne, qui avoit volé le manuscrit à l'auteur, l'avoit insérée on ne sait pourquoi; mais l'auteur l'a désavouée entierement.